



Trop percu mutuelle suite à licenciement économique

Par **lmlm789456**, le **17/12/2009** à **09:39**

Bonjour, rn rn J'ai été licenciée en novembre 2008 pendant ma grossesse, j'étais couverte par ma mutuelle groupe. Après mon licenciement j'ai continué à recevoir des remboursements de la part de cette mutuelle jusqu'en janvier, date où je pensais que ma couverture expirait. rn Apparemment mon ex employeur vient de prévenir la mutuelle de mon licenciement car aujourd'hui cette mutuelle me réclame un trop perçu de 1500 euros. rn Dois-je le rembourser ? mon ex-employeur n'aurait-il pas dû informer la mutuelle tout de suite ? rn Les cotisations ont vraisemblablement été payées par mon ex-employeur, dans ce cas la mutuelle est-elle en droit de me réclamer ce trop-perçu ? rn Quelles démarches dois-je entreprendre ? rn Etant au chômage je ne peux pas déboursier une telle somme. rn Merci de votre aide!